

# Mairie de Talmontiers

## Compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2013

Le six septembre deux mil treize à 20h38, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky Leborgne, Maire.

Présents : M. Leclerc, M. Varnier, Adjoints, Mme Guillotte, M. Lanel, M. Faragout, M. Defline, Mme Leclerc.

Absents excusés : Mme Dartril, M. Bourguignon

Absents : M. Lecocq, Mme Sement.

Madame Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

### 1- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 juin 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2- Assainissement collectif—Hameau des Landes et Rue de Feuquerolles : Contrôle des raccordements des particuliers/Choix du prestataire

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réalisation des travaux de contrôle de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement collectif du Hameau des Landes et de la rue de Feuquerolles a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen des offres reçues, Monsieur le Maire propose de passer un marché avec la Société Cal Pact H & D pour un montant de 33 200,00 euros H.T.

Monsieur Leclerc précise qu'une société réalisant des travaux ne peut se contrôler elle-même.

Le montant global des travaux reste inchangé, soit 1 170 000 euros H.T.

Le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et 1 abstention (Mme Leclerc) de retenir la société Cal Pact H & D pour effectuer les contrôles de raccordement et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le

règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### 3- Demande de subvention auprès de l'Agence Eau Seine Normandie :

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation des travaux d'assainissement nécessite un contrôle du raccordement aux particuliers pour un montant de 33 200,00 euros H.T. et propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention au taux maximum.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la contexture du projet des travaux présentés et sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

### 4- Société Veolia : Avenant au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a confié à Véolia l'exploitation de son service public d'assainissement pour un contrat d'affermage visé en Préfecture le 20 avril 2012.

La nouvelle réglementation de l'article 219 codifié aux articles L.554-1 à L.554-5 du code de l'environnement prévoit l'abrogation du système actuellement en vigueur de recensement des réseaux et de leurs exploitants, système géré par les communes et substitue un guichet unique national qui centralise toutes les informations sur les réseaux.

La consultation de ce guichet unique étant obligatoire depuis le 1er juillet 2012 pour procéder aux déclarations de projet de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux, sans obligation pour la géolocalisation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'acceptation de l'avenant présenté par Véolia, dont les frais annuels d'un montant de 214,08 euros H.T. seront supportés par le budget annexe d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant de délégation par affermage du service d'assainissement de Véolia et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### 5- Centre Social Rural Intercommunal François Maillard : Avenant au contrat de mise à disposition de personnel :

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Social met à disposition du personnel pour les tâches administratives de l'accueil périscolaire situé sur la commune de Talmon-tiers, avec une prestation de 40 heures par an.

Une augmentation de 31 euros H.T. à 33,50 euros H.T. est demandée par le Centre Social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de modalités de partenariat, financement et organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Talmon-tiers avec le Centre Social Rural Intercommunal François Maillard.

#### 6- Validation de l'adhésion de la Commune de Sérifontaine au Syndicat intercommu-nal et interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE) :

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été envoyé aux communes adhérentes afin de leur demander de valider l'adhésion de la commune de Sérifontaine au SIIVE.

Monsieur Leclerc précise que le SIIVE ne se déplace jamais sur la commune de Tal-montiers et souhaiterait que Monsieur le Maire leur en fasse part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhé-sion de la Commune de Sérifontaine au SIIVE.

#### 7- Décisions modificatives :

- DM n° 3 : Subvention Association Communale de chasse

6232 Fêtes et cérémonies	- 50,00 euros
6574 Subventions aux associations	+ 50,00 euros

Adoptée à l'unanimité

- DM n° 5 : Annulation du virement de crédit destiné à la Compagnie du Silence

6574 Subventions aux associations	- 300,00 euros
6232 Fêtes et Cérémonies	+ 300,00 euros

Adoptée à l'unanimité.

- DM n° 2 : Remplacement du chauffe eau de l'école maternelle :

Les prestations ont été prévues au budget en section de fonctionnement . Il faut donc prévoir un règlement en investissement de 1 596,44 euros.

61522 Entretien des bâtiments	- 1 596,44 euros
2135 Installations générales, Agencements, Aménagements	+ 1 596.44 euros

Adoptée à l'unanimité.

- DM n°6 Remplacement de 2 extincteurs (Services Techniques et Vestiaires du Stade) :

Afin de régler la Société Abaflam pour ses prestations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la décision modificative suivante :

6156 Maintenance	- 291,00 euros
2135 Installations Générales, Agencements, Aménagements	+ 291,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 2 abstentions (Mme Leclerc, M. Faragout) d' approuver la décision modificative n° 6.

Madame Leclerc souhaite savoir pourquoi ce point n' a pas été abordé lors d'une commission de finances.

Monsieur le Maire lui répond que trop de membres convoqués sont absents à ces réunions et que ces décisions modificatives n'ont aucun incidence sur le résultat comptable.

#### 8- Point sur le plan local d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a échangé un courrier par mail avec Madame Coutard, Société Urba Services, afin de faire un point sur l'avancement du projet.

Madame Coutard a attiré son attention sur les conséquences d'un tel retard, et Monsieur le Maire précise que des réunions ont été programmées mais que les membres conviés ne se sont pas déplacés.

Ces réunions n'ont donc pas pu se dérouler normalement.

A ce jour, une reprise du projet pourrait être possible.

Il serait donc souhaitable de reprendre ce projet et de reprogrammer des réunions de travail.

Les membres présents font part de leur souhait réel de finaliser ce projet.

Monsieur Leclerc souhaiterait travailler sur des documents plus adaptés, à savoir en format A3. Une demande doit être faite en ce sens auprès de la Société Urba Services.

Monsieur le Maire demande à Madame Chevreux, secrétaire, de prendre contact avec Madame Coutard afin d'organiser des réunions le vendredi après midi ou le samedi matin et permettre ainsi aux membres du Conseil Municipal d'être présents.

### 9- Informations diverses :

- Point sur les travaux d'assainissement collectif Hameau des Landes—Rue de Feuquerolles :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion publique est prévue le jeudi 12 septembre 2013 à 18h30 en Mairie, pour une présentation technique aux administrés, et que ces derniers ont été prévenus par courrier.

Une seconde réunion sera organisée pour les questions d'ordre financier.

- AFM Téléthon : L'association a adressé ses remerciements pour la subvention qui lui a été attribuée.
- Collège Rollon : Un courrier de remerciements est parvenu en mairie pour la subvention allouée.
- Association des Chemins : Monsieur Leclerc souhaite savoir à quel moment le président de l'Association des Chemins présentera les factures demandées.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

L'ensemble des membres présents souhaite mettre un terme à cette affaire et attend une présentation rapide des factures de cette association.

La séance est levée à 21h32.

Le Maire,

Jacky LEBORGNE.